



Centre de ressources
interrégional alpin sur
la pluriactivité et le
travail saisonnier

Les pluriactivités!



En bref...

Dans ce numéro :

- ✂ En bref...
- ✂ Edito
- ✂ Nouvelles des stations savoyardes
- ✂ Des mesures en faveur du logement des travailleurs saisonniers
- ✂ Formation de personnes relais dans les stations touristiques de Savoie
- ✂ Un accord syndical sur la formation : des avantages pour les travailleurs saisonniers
- ✂ L'organisation du travail et les conditions de vie des agriculteurs favorisé en PACA
- ✂ Etude sur les évolutions de l'accompagnement de la pluriactivité en milieu rural
- ✂ Cabestan : une nouvelle coopérative d'activité dans le bâtiment
- ✂ Une chargée de mission pluriactivité en Maurienne
- ✂ Peripl recrute
- ✂ AGENDA

Juridique :

Simplification des règles de limitation du cumul emploi / retraite

La loi du 22 août 2003 portant réforme des retraites modifie les règles de cumul retraite / emploi. Elle prévoit notamment qu'à partir du 1^{er} janvier 2004, les retraités pourront cumuler leurs pensions avec les revenus d'une activité professionnelle dans la limite de leur dernier salaire, et que les règles applicables aux régimes de base des salariés seront harmonisées avec celles appliquées par les régimes de retraite complémentaires obligatoires tels que l'AGIRC ou l'ARRCO.
Source : www.droitzoom.fr

Manifestations:

Premières rencontres régionales des groupements d'employeurs

Le 25 novembre 2003 auront lieu les « premières rencontres régionales des groupements d'employeurs » à l'espace Fauriel du centre des congrès de Saint-Etienne de 10h à 16h30.

Cette journée traitera de divers thèmes, comme par exemple l'intérêt de la création d'un GE, et le fonctionnement du groupement d'employeurs.

Divers témoignages d'utilisateurs et d'opérationnels viendront illustrer cette réflexion.

Pour toutes informations complémentaires et pour vous inscrire, vous pouvez contacter Monsieur LACHAUD au CRGE, Espace Fauriel, 35 rue Ponchardier BP 550 42031 Saint Etienne ; téléphone au 04 77 42 32 41 ou 06 72 27 87 50 ; par fax au 04 77 42 34 99 ; ou par courriel : crge.rhonealpes@wanadoo.fr

Premier festival des métiers du littoral à Quimper

Le premier festival des métiers du littoral aura lieu du 14 au 16 novembre 2003 au parc des expositions de Quimper. La journée du vendredi 14 sera essentiellement consacrée à la saisonnalité et la pluriactivité :

- 9h - 10h30 : table ronde sur le thème de « la pluriactivité et saisonnalité : une réalité économique de territoire à adapter aux ressources humaines » ;
- 11h - 12h30 : table ronde sur les pluriquifications et pluricompetences ;
- 14h - 15h30 : table ronde sur le logement des salariés saisonniers ;
- 16h - 17h30 : échange sur le développement et la professionnalisation du réseau d'accueil et d'information des saisonniers, des pluriactifs et de leurs employeurs.

Une délégation Rhône-Alpes / PACA sera présente lors de cette journée pour intervenir dans les différents ateliers, notamment seront présents Robert DE CAUMONT (ADECOHD), Jean Philippe FAGES (Université de Savoie), Alain SIMON (DDE de Savoie), Christian GILQUIN (PERIPL/SEA74), Enrico RIBONI, (Maison de la saisonnalité de Vallon Pont d'Arc).

Pour tout renseignement : Mission locale du pays de Cornouaille, hbouthier@mplc.asso.fr

Vos Pluriactivités par e-mail !

Envoyez un message sur messages@peripl.org en précisant la structure que vous représentez, votre nom et votre adresse électronique.



Edito

Le terrain a toujours raison !

Création d'associations et de coopératives, réouverture des maisons des saisonniers, partenariat intercommunal mer / montagne, formation des personnes relais, promotion de dispositifs mutualisateurs, toutes ces actions sont la démonstration de l'énergie mise en oeuvre par les acteurs de terrain et de l'imagination dont ils font preuve pour améliorer la situation des pluriactifs et des travailleurs saisonniers.

Il faut les en remercier et les inciter à continuer. Pour cela, il faut aussi les soutenir.

Les différents textes de loi déjà votés ou en discussion prochaine tentent d'améliorer la réglementation concernant la pluriactivité. Les mesures proposées vont dans le bon sens, elles ne vont pas assez loin. Pourquoi proposer la transparence fiscale pour les utilisateurs d'un groupement d'employeurs uniquement sur la taxe d'apprentissage, alors que la demande principale porte sur la TVA comme l'ont préconisé les sénateurs, le conseil économique et social, et de nombreux acteurs de terrains ?

Ces derniers ne demandent pas un avantage fiscal de plus, ne veulent pas faire prendre en charge une partie de leurs charges de personnel par la collectivité nationale, ils souhaitent simplement ne pas être dissuadés d'avoir recours aux services d'un groupement d'employeurs par une taxe supplémentaire.

Ch. G

Nouvelles des stations savoyardes

Val d'Ière : une nouvelle association s'est créée : Pics à Bouic. Elle a pour objet d'animer la station pendant l'intersaison. Elle organise, en guise de première animation, un thé dansant le dimanche 19 octobre.

La Plagne : la Maison des saisonniers a ouvert officiellement ses portes le 6 octobre. Elle hébergera cette saison une permanence de l'ANPE.

Les Menuires / Val Thorens : la Maison des saisonniers a ouvert mi octobre.

Les Arcs : l'OPAC propose gratuitement de nouveaux locaux pour la maison des saisonniers afin d'améliorer les conditions d'accueil des travailleurs saisonniers.

Courchevel : la station développe les partenariats Mer / Montagne. Les représentants de Courchevel ont participé au forum de l'emploi à Agde, station touristique avec laquelle un échange d'emplois saisonniers a lieu depuis 2002. Lors de ce forum, de nombreuses rencontres ont permis d'aborder, au-delà de l'emploi, les questions de conditions de vie en montagne. Courchevel sera également présent lors des forums de l'emploi de Royan et de Saint Tropez.

Des mesures en faveur du logement des travailleurs saisonniers

Le comité interministériel du tourisme s'est réuni pour la première fois depuis 25 ans le 9 septembre 2003 et a présenté la politique nationale du tourisme qui devrait être suivie. Elle se décline en une cinquantaine de mesures dont certaines concernent le logement des saisonniers. Le comité envisage notamment la mise en place «de nouveaux dispositifs d'incitation fiscale en faveur de la création ou de la modernisation de l'offre d'hébergement dès lors que 15% des parcs locatifs sont proposés en priorité aux travailleurs saisonniers». Parallèlement, il prévoit la proratisation du calcul de la taxe professionnelle des entreprises saisonnières en fonction du nombre de semaines d'ouverture et non plus des mois civils.

Souhaitons que les Ministères de l'Équipement et de l'Économie prendront en compte ces propositions pour les rendre applicables le plus rapidement possible.

Pour consulter le rapport :

<http://www.tourisme.equipement.gouv.fr/ACTUALITE/dossierCIT.pdf>

Formation de personnes relais dans les stations touristiques de Savoie

La Mutualité Française de Savoie, en partenariat avec la DDTEFP, la DDASS et le Conseil général de Savoie, organise une formation destinée aux personnes travaillant avec des saisonniers dans les stations du tourisme. Durant ces journées, divers thèmes seront abordés, notamment l'actualité dans le domaine social, le logement des saisonniers, l'emploi et la formation des saisonniers, et la souffrance et le mal être en station.

Cette formation aura lieu les jeudis 6 et 13 novembre 2003 à Albertville, et fin novembre à Saint Jean de Maurienne.

Pour plus d'informations, contactez Jérôme Navet Mutualité Française de Savoie, BP 937 73009 Chambéry cedex ; téléphone : 04 79 69 42 32 ou 06 88 48 88 65 ; courriel : mut.savoie@wanadoo.fr

Pour publier un article dans la lettre d'information les « Pluriactualités » contactez Miryam Blanchon au 04 50 67 57 05 ou par e-mail : messages@peripl.org

Un accord syndical sur la formation : des avantages pour les travailleurs saisonniers

Création d'un droit individuel à la formation quelque soit le contrat de travail (CDI, CDD, intérim), augmentation des moyens financiers consacrés à la formation professionnelle, développement de l'information des salariés et des entreprises sur le dispositif de validation des acquis de l'expérience sont quelques-unes des mesures contenues dans l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle.

Les travailleurs saisonniers employés sous contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée pourront utiliser ce nouveau droit individuel à la formation (DIF) pour développer, compléter ou renouveler leurs qualifications, connaissances, compétences et aptitudes professionnelles. Ce DIF fera bénéficier à tous les salariés du secteur privé d'un crédit de 20 heures de formation par an avec la possibilité de cumuler ce crédit pendant 6 ans pour atteindre un maximum de 120 heures. Ce crédit devrait être transférable d'une entreprise à une autre. La formation pourra être suivie en dehors du temps de travail, et une allocation de formation d'au moins 50 % du salaire net devrait être versée au salarié.

Ces dispositions doivent maintenant être entérinées par le législateur pour être mise en œuvre.

Etude sur les évolutions de l'accompagnement de la pluriactivité en milieu rural

L'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) réalise actuellement une étude sur la manière dont les différentes institutions (consulaires, administrations publiques..) tiennent compte de la pluriactivité dans l'accompagnement de projet. Le développement de la pluriactivité notamment dans le monde rural ayant été reconnu, divers dispositifs différents selon les institutions ont été mis en place pour accompagner les personnes engagées dans cette démarche. De plus, il apparaît que l'accompagnement consiste souvent à rechercher le statut le plus approprié à la situation pluriactive pour la simplifier.

Diverses interprétations sur ces évolutions sont possibles :

- ? la pluriactivité dans l'agriculture est un symptôme de la « régression économique du secteur agricole » ;
- ? c'est « le signe d'un renouvellement complet des modalités d'exercice du métier d'agriculteur qu'accompagnerait l'émergence de nouveaux statuts professionnels, plus adaptés aux exigences de logiques de développement territorial et aux choix de vie des personnes concernées ».

Selon cette étude, si cette dernière interprétation est retenue, il faudrait alors une meilleure cohérence des divers dispositifs d'accompagnement.

Source : la lettre d'information n°5 de l'INRA

L'organisation du travail et les conditions de vie des agriculteurs favorisées en PACA

Le secteur agricole n'échappe pas aux problèmes de recrutement de main d'œuvre du fait notamment de la représentation négative du travail agricole, de la précarité de l'emploi, de la saisonnalité. De plus, les exploitations peuvent être mises en difficulté lorsque l'exploitant ou son conjoint désire prendre des congés ou s'il est en arrêt maladie.

Suite à ce constat, six groupements d'employeurs ont été créés en région Provence Alpes Côte d'Azur afin d'apporter une aide directe aux agriculteurs. Ces six services de remplacement ont pour objet de mettre à disposition de ses membres des agents de remplacement lorsqu'ils s'absentent pour diverses raisons (congés, arrêt maladie, formation...).

Ces services offrent un tremplin pour l'installation en agriculture ou pour une recherche d'un emploi stable. Ils offrent également une expérience professionnelle reconnue pour les agents de remplacement.

En 2002, en région PACA, environ 9 000 jours de remplacement ont été effectués pour 42 équivalents temps plein. Les groupements d'employeurs regroupent 400 utilisateurs, et emploient 9 salariés temps plein en CDI et 360 CDD.

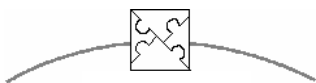
Depuis un an, ils ont constaté un manque de personnel de remplacement. Les six services de remplacement appuyés par les « Jeunes Agriculteurs PACA » ont décidé de lancer une campagne de promotion des agents de remplacement. Cette campagne financée avec le soutien du conseil régional et de l'Europe est relayée par divers organismes comme les lycées agricoles, les centres de formation, les espaces ruraux emploi formation, les ANPE...

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'après-midi l'un des six services de remplacement :

*ADRA à Digne, Alexandra FABI : 04 92 31 58 91 ;
APRA à Gap, Cécile FAURE : 04 92 52 53 24 ;
SRAM à Nice, Fanny PIGHIN : 04 93 83 33 90 ;
SERAB à Aix en Provence, Estelle CASTELLO : 04 42 96 15 89 ;
SERVA au Cannet des Maures, Nathalie CABROL : 04 94 60 44 48 ;
SERAV en Avignon, Nathalie ROUX : 04 90 84 00 06.*



Centre de ressources
interrégional alpin sur
la pluriactivité et le
travail saisonnier



PERIPL
97 A, avenue de Genève
74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 67 57 05

Télécopie : 04 50 67 36 98

Messagerie : messages@peripl.org

Cabestan : une nouvelle coopérative d'activité dans le bâtiment

Les porteurs de projet d'activités dans le bâtiment ont des difficultés à être accueillis par les coopératives d'activité en raison des conditions d'obtention draconiennes de l'assurance décennale. Les sept coopératives d'activités de la région Rhône-Alpes regroupées dans le réseau Copéa (3 bis à Grenoble, Axalp à Annecy, Elycoop à Bron, Oxalis à Bellecombe-en-Bauges, Pollen à Saint-Germain-sous-Aubenas, Solstice à Aouste-sur-Sye, S.M.T.S. à Grenoble) ont décidé de créer une coopérative régionale spécialisée dans les activités du bâtiment. Son siège est établi au 3bis, rue Clément à Grenoble, et des établissements secondaires seront ouverts dans chaque département. Cabestan a aussi pour ambition de faciliter la reprise par leurs salariés des très petites entreprises du bâtiment dont le dirigeant, proche de la retraite, souhaite voir poursuivre l'activité de l'entreprise qu'il a créée.

AGENDA

Octobre

✂ **Mardi 21**

Comité de pilotage de PERIPL chez Aides 4 Montagnes à Villards de Lans (38)

✂ **23 et 24**

Rencontre sur les outils de prévention de la toxicomanie à Aix les Bains

✂ **du 27 au 28**

Carrefour de l'innovation sociale et territoriale à Poitiers (86)

✂ **mardi 28**

Forum de l'emploi saisonnier à Royan (17)

Novembre

✂ **du 6 au 9**

Festival International des Métiers de la Montagne à la Massana (Andorre)

✂ **jeudi 6**

3^{ème} Forum entreprises et jeunes diplômés (AFIJ) à Annecy (74)

✂ **du 14 au 16**

Festival des Métiers du Littoral à Quimper (29)

✂ **lundi 24**

Soirée de réflexion sur la pluriactivité en Sud-Ardèche (07)

✂ **mardi 25**

1^{ère} rencontre régionale des groupements d'employeurs à Saint Etienne (42)

Une chargée de mission pluriactivité en Maurienne

Virginie BASTIDE est notamment chargée de mettre en place des points relais saisonniers en stations mauriennes. Elle communique les informations relatives à ce nouveau réseau auprès des élus et acteurs de terrain. Elle sera, dans un deuxième temps, chargée d'élargir ce réseau aux pluriactifs, c'est-à-dire d'installer des points d'informations pratiques (notamment sur l'emploi) et d'accompagnement de ce public.

Pour plus de renseignements, vous pouvez la contacter au Syndicat des Pays de Maurienne avenue d'Italie - BP 82 73303 Saint Jean de Maurienne.

Tel : 04 79 64 48 99

Fax : 04 79 59 95 81

Courriel : virginie_bastide@caramail.com

Peripl recrute

Pour remplacer Thomas Barthout, Peripl recrute un(e) chargé(e) de développement de pluriactivité ayant pour mission, notamment, de :

- ? chercher, recueillir et vérifier les informations ayant pour thèmes la pluriactivité, le travail saisonnier et les nouvelles formes d'emploi ;
- ? rédiger des notes de synthèse et des articles papier et Web.

Pour obtenir les détails de la fiche de poste, contacter Peripl.

Le recrutement sera clos le 31 octobre 2003.

**Consultez
régulièrement les
News sur
www.peripl.org**